

## **EVITER DE LEUR DEMANDER DE TOUT ACCEPTER**

(Mise à jour : mars 2021)

On observe la bannière des cookies sur de nombreux sites internet avec les 2 options « TOUT ACCEPTER » et « REFUSER ».

Imaginez donc le scénario qui suit : une personne se rend dans un supermarché pour se procurer un simple ingrédient afin de concocter le diner du soir.

A l'entrée, l'agent de sécurité lui informe qu'en accédant au magasin, elle accepte:

- d'être filmée tout au long de sa visite
- que ses empruntes digitales seront relevées sur tous les produits avec lesquels elle est entrée en contact
- qu'elle sera photographiée chaque fois qu'elle apposera un regard sur une personne charmante...

Pensez-vous qu'à la fin de la journée cette enseigne puisse enregistrer une fréquentation importante ?

Pourtant la situation est identique lorsqu'un utilisateur est invité à accepter en bloc sur un site internet les conditions relatives à la collecte des données via les cookies.

En cas de collecte directe des données (c'est-à-dire lorsque les données sont recueillies directement auprès des personnes concernées), le RGPD recommande que l'information soit présentée de façon pertinente et AU BON MOMENT, ceci, afin d'éviter l'écueil de déluge d'information.

A titre d'exemple, il n'est pas pertinent d'inviter un utilisateur qui atterrit sur la page d'accueil du site internet, à accepter la sauvegarde de ses informations bancaires via les cookies, alors que ce dernier ne se trouve pas sur une page de paiement.

L'idée majeure est de privilégier une vraie expérience client, synonyme de clarté et de transparence lors de la collecte des données.

Cela demande certes un développement supplémentaire sur votre site internet ou application mobile, mais vous mettrez votre activité à l'abri d'une éventuelle sanction (financière).

Pour tout complément d'information en lien avec votre activité, merci de contacter la société Majelink par mail à l'adresse suivante : <u>majelink01@gmail.com</u>